

**Monsieur Charles GIUSTI
Préfet de l'Aveyron
Préfecture de l'Aveyron
7 place Charles de Gaulle
12000 RODEZ**

Sainte-Énimie, le 28 avril 2023

*A l'attention du bureau Environnement et
Développement Durable – Mme Anglade
Brigitte*

N/Réf. : SV/CD/FF_2023_61

Dossier suivi par : Céline Delagnes – Directrice

Tél. 07 57 17 20 83 – celine.delagnes@tarn-amont.fr

Envoi avec accusé réception

Objet : Aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn : examen des dossiers d'enquête publique et parcellaire préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Serge Védrines, Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, sollicite par la présente, en application des articles L.110-1 et suivants du code de l'expropriation, l'examen des dossiers d'enquête publique et parcellaire préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, relatif à l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'examen de ces dossiers, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Serge Védrines



**Président du Syndicat mixte
du bassin versant du Tarn-amont**

Pièce-jointe : 3 exemplaires du dossier d'enquête publique, 3 exemplaires du dossier d'enquête parcellaire, 2 clés USB comprenant les dossiers, délibération du comité syndical du Syndicat mixte du Tarn-amont en date du 4 avril 2023.